## INTERNATIONAL STANDARD FOR THE LABELLING OF WINES

## Présentation de l'indication du titre alcoométrique

## 4.4 Présentation de l'indication du titre alcoométrique

Le titre alcoométrique acquis doit figurer avec le signe "%" et le terme "volume" ou les symboles "vol." ou "vol" et peut être accompagné du terme "alcool" ou des symboles " alc " ou "alc.".

L'indication du titre alcoométrique acquis en pourcentage par volume du produit doit être exprimée avec au maximum une décimale.

4.4